Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MESURES EN FAVEUR DU RETOUR À LA VIE ACTIVE

Première remise des certificats de réinsertion professionnelle aux infirmières

Depuis le 1er septembre 2004, plus de 150 infirmières qui ont interrompu leur carrière bénéficient de mesures d'aide à la réinsertion " à la carte ", gratuites et adaptées à chaque situation. La remise des certificats aux 35 infirmières venant de terminer un cursus complet de réinsertion a lieu aujourd'hui en présence du Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard. Parmi ces 35 infirmières, 20 ont déjà retrouvé un emploi.

Ouvert en septembre 2004 au Centre d'information des professions de la santé (CiPS), sur mandat du Service de la santé publique, le dispositif de réinsertion des infirmières diplômées a déjà reçu 158 candidates à la réinsertion. Il propose un ensemble de prestations facilitant le retour à la profession des infirmiers et infirmières qui ont quitté leur métier et souhaitent reprendre une activité dans le domaine des soins.

Stages, cours de réactualisation, bilans de compétence et bilans professionnels (individuel ou en groupe) telle est l'offre proposée. Elle est souple, personnalisée et gratuite. Le programme est destiné à toutes les personnes avec un diplôme d'infirmier suisse ou reconnu par la Croix-Rouge et domiciliées dans le canton de Vaud.

Près des trois quart des candidates à la réinsertion ont interrompu leur profession pour élever leurs enfants avec des arrêts plus ou moins longs. La moitié des infirmières en réinsertion a entre 26 et 45 ans. Sur l'ensemble des personnes ayant effectué - ou effectuant - une ou plusieurs mesures de réinsertion, 44 personnes ont retrouvé un emploi à ce jour dans les divers domaines des soins (soins aigus, psychiatriques, pédiatriques, réhabilitation, ou à domicile notamment).

Ce dispositif est l'une des actions - avec la fidélisation du personnel en place et la valorisation des professions soignantes auprès des jeunes - proposée par le "Programme de promotion des professions de la santé" adopté par le gouvernement vaudois en mai 2004. Il vise à lutter contre la pénurie de soignants sur le long terme. Même si actuellement la situation s'est améliorée, une étude de l'Institut suisse de santé estime toutefois qu'en 2010 il manquera 1'100 infirmier-ère-s dans le canton. De plus, dans certains établissements, il y a plus de 60% d'infirmières étrangères. Or les filières de recrutement à l'étranger ne sont pas inépuisables puisque la plupart des pays d'où proviennent ces soignantes mettent en place des actions afin de fidéliser leur personnel et même de les rapatrier. Par ailleurs, la baisse importante des inscriptions observées dans la filière infirmière HES aura des répercussions sur le nombre d'infirmières diplômées ces prochaines années (moins 34 % entre 2001 et 2007).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 décembre 2005

CiPS, n° gratuit : 0800 00 50 50 ou Jacques Rouge, Chargé de mission, tél. 079 508 14 82